

OBJET

**FINANCES -
Approbation du montant
de l'attribution de
compensation - Transfert
de la compétence Eaux
Pluviales Urbaines.**

-=

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
10/12/19

Date d'affichage :
10/12/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 72

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 16 DÉCEMBRE 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERLOT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEI, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GARDON, M. Roland MORTELLI, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamilia MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Roland RENARD, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Gilles GILLET représenté(e) par M. Michel BONO, M. Alain RACHESBOEUF représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, M. Jean-Marc BERTRAND représenté(e) par M. Roland MORTELLI, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Vincent SAVELLI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1077 en date du 15 décembre 2016 portant fusion de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin et de la communauté de communes du canton de Saint-Simon au 1^{er} janvier 2017,

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-13 en date du 14 mars 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois avec l'ajout de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines »,

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois adopté le 23 septembre 2019, et approuvé par la majorité qualifiée des communes intéressées,

Ayant entendu le rapport de présentation de Monsieur le Président,

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'arrêter le montant des attributions de compensation des communes présentées en annexe à la présente délibération ;

2°) d'autoriser le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jean-Marie GONDRY, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Réception par le préfet : 06/01/20

Publication : 24/12/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Annexe à la délibération

Commune	Montant des AC avant transfert	Montant des AC liées au transfert des eaux pluviales urbaines	Montant des AC
Annois	2 094,60 €	3 735,00 €	-1 640,40 €
Artemps	5 452,92 €	2 915,00 €	2 537,92 €
Aubigny-aux-Kaisnes	13 029,24 €	686,00 €	12 343,24 €
Bray Saint-Christophe	1 371,60 €	1 418,00 €	-46,40 €
Clastres	6 870,00 €	4 953,00 €	1 917,00 €
Cugny	366,84 €	3 425,00 €	-3 058,16 €
Dallon	14 235,72 €	2 093,00 €	12 142,72 €
Dury	19 812,48 €	3 052,00 €	16 760,48 €
Flavy-le-Martel	56 783,76 €	13 772,00 €	43 011,76 €
Fontaine-les-Clercs	2 924,28 €	2 149,00 €	775,28 €
Happencourt	1 141,68 €	2 255,00 €	-1 113,32 €
Jussy	277 000,00 €	6 595,00 €	270 405,00 €
Montescourt-Lizerolles	125 199,12 €	18 282,00 €	106 917,12 €
Ollezy	584,36 €	1 033,00 €	-448,64 €
Saint-Simon	8 648,16 €	4 696,00 €	3 952,16 €
Seraucourt-le-Grand	4 632,96 €	4 524,00 €	108,96 €
Sommette-Eaucourt	3 117,12 €	873,00 €	2 244,12 €
Tugny-et-Pont	22 001,40 €	2 158,00 €	19 843,40 €
Villers Saint-Christophe	1 525,08 €	1 229,00 €	296,08 €